



COMMISSION DÉPARTEMENTALE DU STATUT DE L'ARBITRE

RÉUNION DU 7 FÉVRIER 2018

Présidence de M. Jean-Paul NOUVEL

Présents : MM. Didier BORDEAU, Philippe CORTAIS, Guy COUSIN et Dominique GARANGER.

Excusés : MM. Daniel DAVOUST et David CARDOSO

Assistent : Mme Isabelle MENANT, secrétaire C.D.A. et M. Mickaël DUPIN, Directeur Administratif.

Séance ouverte à 18 heures 00

Le procès-verbal de la réunion du 5 Octobre 2017 est adopté à l'unanimité.

SITUATION DES CLUBS AU STATUT DE L'ARBITRAGE AU 31 JANVIER 2018

- **Liste des clubs départementaux en infraction au Statut de l'Arbitrage nécessitant une explication de la Commission**

- Page 2

Le tableau des clubs en infraction se trouvent
en annexe du présent P.V

- **Situations particulières – Clubs non en infraction**

Bien que n'étant pas en infraction au statut de l'arbitrage, la Commission tient à apporter des précisions à certains clubs

- Pages 3 à 5

**LISTE DES CLUBS DÉPARTEMENTAUX EN INFRACTION AU STATUT DE L'ARBITRAGE
NÉCESSITANT UNE EXPLICATION DE LA COMMISSION**

AS BOUCHAMPS LES CRAON :

1 arbitre au club, 0.5 au statut

M. Raphaël BELLANGER est arbitre joueur = ½ part au statut

4^{ème} année d'infraction et + => Interdiction de montée en division supérieure

AS LE BOURGNEUF :

2 arbitres au club, 1 au statut

M. Henri GAUFFRE est «très jeune arbitre» sans couvrir le club.

CHAILLAND SPORTS :

1 arbitre au club, 0 au statut

M. Philippe PINEAU couvre le club à partir de la saison 2019-2020, sous réserve d'avoir effectué son quota de matchs les années antérieures

AS CHATRES LA FORET :

1 arbitre au club, 0 au statut

M. Olivier HUAUMÉ a renouvelé mais sa demande de licence n'a été effective qu'au 03/02/18 (examens médicaux tardifs), ne couvre pas le club pour la saison 2017-2018.

AS CONGRIER :

1 arbitre au club, 0 au statut

M. Kyllian ESTENOZA est «très jeune arbitre », sans couvrir le club.

4^{ème} année d'infraction => Interdiction de montée en division supérieure

FC LANDIVY-PONTMAIN :

4^{ème} année d'infraction => Interdiction de montée en division supérieure

US LA PELLERINE :

3^{ème} année d'infraction => Interdiction de montée en division supérieure

ES POMMERIEUX :

3^{ème} année d'infraction => Interdiction de montée en division supérieure

FC RUILLE-LOIRON :

3^{ème} année d'infraction => Interdiction de montée en division supérieure

US ST DENIS D'ANJOU :

2 arbitres au club, 1 au statut

M. Jean-Pierre PRIEUR couvre le club à partir de la saison 2019-2020, sous réserve d'avoir effectué son quota de matchs les années antérieures

US ST PIERRE LA COUR :

2 arbitres au club, 1 au statut

M. Johan MANCEAU est «très jeune arbitre », sans couvrir le club.

3^{ème} année d'infraction => Interdiction de montée en division supérieure

US SIMPLÉ-MARIGNÉ :

3^{ème} année d'infraction => Interdiction de montée en division supérieure

CA VOUTRÉ :

1 arbitre au club, 0 au statut

M. Tony BOURAYON a renouvelé et demandé un congé, ne couvre pas le club pour la saison 2017-2018

M. Kilian RAVIGNÉ n'a finalement pas renouvelé sa licence, ne couvre pas le club pour la saison 2017-2018.

SITUATIONS PARTICULIÈRES - CLUBS NON EN INFRACTION

Bien que n'étant pas en infraction au statut de l'arbitrage, la Commission tient à apporter aux clubs ci-dessous les éléments suivants :

US ARGENTRÉ :

3 arbitres au club, 2 au statut

M. Richard BRAULT a renouvelé puis demandé un congé, ne couvre pas le club pour la saison 2017-2018.

ES AZÉ :

3 arbitres au club, 1 au statut

Melle Catalina SOZZI et M. Mathéo GARRY sont «très jeune arbitre », sans couvrir le club.

AS BALLÉE :

0 arbitre au club, 1 au statut

M. Jérémy GAILLARD a démissionné du club, couvre le club pour les saisons 2017-2018 et 2018-2019, sous réserve d'avoir effectué son quota de matchs les années antérieures.

US LA BAZOGE MONTPINCON :

0 arbitre au club, 1 au statut

M. Pierre MOUEZY couvre le club pour la saison 2017-2018, sous réserve d'avoir effectué son quota de matchs les années antérieures.

US CHANTRIGNÉ :

3 arbitres au club, 2 au statut

M. Jean DEROUAULT a demandé un congé, sans faire de demande de licence, ne couvre pas le club pour la saison 2017-2018

AS CHEMAZÉ :

2 arbitres au club, 1 au statut

M. François BELLANGER a renouvelé puis démissionné le 18/12/17, ne couvre plus le club.

US CIGNÉ :

3 arbitres au club, 2 au statut

M. Germain PACORY a renouvelé et demandé un congé, ne couvre pas le club pour la saison 2017-2018

AS CONTEST-ST BAUELLE :

4 arbitres au club, 3 au statut

M. Christophe JOLLY est «arbitre futsal » sans couvrir le club.

A.CUILLÉ-ST POIX :

2 arbitres au club, 1 au statut

M. Anthony TEXIER couvre le club à partir de la saison 2019-2020, sous réserve d'avoir effectué son quota de matchs les années antérieures

USB JUVIGNÉ :

2 arbitres au club, 1 au statut

M. Philippe PINEAU a démissionné du club, couvre le club pour les saisons 2017-2018 et 2018-2019, sous réserve d'avoir effectué son quota de matchs les années antérieures.

AG LAIGNÉ :

3 arbitres au club, 2 au statut

M. Martin RONFLET couvre le club à partir de la saison 2019-2020, sous réserve d'avoir effectué son quota de matchs les années antérieures

LARCHAMP-MONTAUDIN :

2 arbitres au club, 1,5 au statut
M. Florian BOURCIER est $\frac{1}{2}$ arbitre = $\frac{1}{2}$ part au statut.

FA LAVAL :

4 arbitres au club, 4 au statut
M. Ronald DANIÉLOU et Florian JOUKOFF, arbitres joueurs = $\frac{1}{2}$ part au statut, chacun, ont démissionné du club, couvrent le club pour les saisons 2017-2018 et 2018-2019, sous réserve d'avoir effectué leur quota de matchs les années antérieures.
M. Lilian CORRE a renouvelé et demandé un congé, ne couvre pas le club pour la saison 2017-2018

ASPTT LAVAL :

4 arbitres au club, 2 au statut
Melle Allya POULARD est «très jeune arbitre» sans couvrir le club.
M. Florian JOUKOFF couvre le club à partir de la saison 2019-2020, sous réserve d'avoir effectué son quota de matchs les années antérieures

US LAVAL RÉUNION :

0 arbitre au club, 1 au statut
M. Maoulida BACHIROU a démissionné du club, couvre le club pour les saisons 2017-2018 et 2018-2019, sous réserve d'avoir effectué son quota de matchs les années antérieures.

US LIVRÉ LA TOUCHE :

0 arbitre au club, 1 au statut
M. Anthony TEXIER a démissionné du club, couvre le club pour les saisons 2017-2018 et 2018-2019, sous réserve d'avoir effectué son quota de matchs les années antérieures.

AS MARTIGNÉ SUR MAYENNE :

2 arbitres au club, 1,5 au statut
M. Frédéric BRASSEUR est arbitre assistant-dirigeant = $\frac{1}{2}$ part au statut

ASL MONTIGNÉ :

2 arbitres au club, 1 au statut
M. Killian LEFEVRE a renouvelé et demandé un congé, ne couvre pas le club pour la saison 2017-2018

FC MONTJEAN :

4 arbitres au club, 3 au statut
M. Christophe LANGLADE a renouvelé et demandé un congé, ne couvre pas le club pour la saison 2017-2018

USCP MONTSÛRS :

3 arbitres au club, 2 au statut
M. Thibault FAVREUX et Vincent LEMOINE, arbitres joueurs = $\frac{1}{2}$ part au statut, chacun

MOULAY SPORTS :

2 arbitres au club, 1 au statut
M. Sébastien DUFEU a renouvelé puis démissionné le 18/10/17, ne couvre plus le club.

AS PARNÉ :

6 arbitres au club, 4 au statut
M. Noam DUVAL est «très jeune arbitre », sans couvrir le club.
M. David CARDOSO a renouvelé et demandé un congé, ne couvre pas le club pour la saison 2017-2018

AS ST BRICE :

0 arbitre au club, 1 au statut
M. Jean-Pierre PRIEUR, couvre le club pour la saison 2017-2018, sous réserve d'avoir effectué son quota de matchs les années antérieures.

AS ST PIERRE DES NIDS :

2 arbitres au club, 1 au statut

Melle Chloé HUREL a renouvelé et demandé un congé, ne couvre pas le club pour la saison 2017-2018

ES LA VAUDELLE :

1 arbitre au club, 0 au statut

M. Étienne DECOUX a renouvelé et demandé un congé, ne couvre pas le club pour la saison 2017-2018

AS VAUTORTE :

2 arbitres au club, 1 au statut

M. Kerrian LEMOINE est «très jeune arbitre» sans couvrir le club.

US PAYS DE JUHEL :

3 arbitres au club, 2,5 au statut

M. Charly ATTHAR est arbitre joueur = ½ part au statut

Prochaine réunion : sur convocation

Séance levée à 20 heures 00
Le Président de La Commission,
Jean-Paul NOUVEL

